

Démarche : Déclaration volontaire des stocks de pernambouc (Paubrasilia echinata)

Organisme : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette déclaration volontaire est réalisée dans le cadre de la Décision 19.251 adoptée lors de la CoP19 à propos de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, Panama – novembre 2022).

En complétant cette démarche, les professionnels certifient sur l'honneur que les informations fournies sont exactes.

Identité du déclarant

Civilité

Mme

M.

Nom

Prénom

Profession

SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom de la société

Déclaration volontaire des stocks de pernambouc (Paubrasilia echinata)

Adresse (du siège social)

Adresse email

Numéro de téléphone

Déclaration des stocks

Grumes (en kg)

Unité : kilogrammes

Planches, avivés (en kg)

Unité : kilogrammes

Définition CITES d'une planche : bois simplement sciés longitudinalement ou dédossés, épaisseur excédant 6 mm

Baguettes brutes incluant les archets en cours de fabrication (en kg)

Unité : kilogrammes

Baguettes brutes incluant les archets en cours de fabrication (en nombre de baguettes)

Unité : nombre de baguettes

Morceaux (en kg)

Unité : kilogrammes

A entendre comme utilisables pour d'autres fabrications que les archets (exemples : cordiers, stylos)

Chutes ou copeaux non utilisables (en kg)

Unité : kilogrammes

A entendre comme utilisables pour d'autres fabrications (exemples : teinture...)

Pièce(s) justificative(s) à joindre

Pour rappel :

Obligatoire : extrait K-bis ou un justificatif d'enregistrement au RNE

Facultatif : déclaration des stocks de pernambouc réalisée en 2007

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce(s) justificative(s) à joindre

Pour rappel :

Déclaration volontaire des stocks de pernambouc (*Paubrasilia echinata*)

Obligatoire (pour les professionnels) : extrait K-bis ou un justificatif d'enregistrement au RNE

Facultatif : déclaration des stocks de pernambouc réalisée en 2007